

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

## Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

### Déclaration du groupe CFDT

« Se construire en éco-citoyenne/citoyen responsable ». Cet objectif, c'est une des réponses possibles à l'obscurantisme meurtrier qui vient de frapper, pour contribuer à « faire des républicains » comme l'a souligné le Président de la République, reprenant la belle formule de Ferdinand Buisson, lors de l'hommage de la Nation à Samuel Paty.

Cet avis est issu de la conscience claire qu'il ne peut y avoir de développement durable sans citoyenneté c'est-à-dire sans participation active à la poursuite de ses objectifs, et que réciproquement il ne peut y avoir de citoyenneté responsable sans engagement pour le développement durable, notamment face à l'urgence climatique.

Cet avis vise à traduire en actions, en pouvoir d'agir, et en reconnaissance de toutes les initiatives déjà menées dans ce sens, la prise de conscience indispensable de l'urgence de la transition écologique et solidaire. Les 17 objectifs de développement durable sur lesquels s'appuie cet avis, démontrent que « tout se tient » pour construire un avenir inclusif, plus juste et plus durable. En concentrant son attention sur les disparités sociales, générationnelles et territoriales face à la transition écologique, l'avis souligne les obstacles à la prise de conscience et à l'engagement, en rappelant que toutes les situations, et notamment celles des plus pauvres, doivent être prises en compte, en veillant à ce que chacune et chacun puisse être entendu.

C'est la raison pour laquelle la majorité des préconisations vise à renforcer les outils et dispositifs de participation citoyenne en faveur du développement durable. En effet, comme le rappelle la préconisation portant à renforcer le rôle des délégués de classe, rien n'est possible si la parole citoyenne reste ignorée. En ce sens, la redevabilité, l'implication des éco-délégués dans la gouvernance des établissements scolaires, le respect des temporalités assurant la qualité des consultations publiques, la mise en place de comité environnement dans les entreprises, sont autant de vecteurs de ce pouvoir d'agir, indispensables à la vitalité de notre démocratie.

Pour le CESE, dans la perspective d'une réforme visant à articuler la parole citoyenne avec l'expression de la société civile organisée, cet avis propose de renforcer les liens avec la Commission nationale du débat public. La CFDT voit dans cette préconisation le moyen de renforcer les expertises et les outils de participation citoyenne dont le futur CESE aura besoin comme acteur institutionnel promoteur d'une démocratie en action, démocratie si fragile et si précieuse. Démocratie qui se renforce chaque fois que le débat citoyen s'élargit.

Le pouvoir d'agir, la capacité à s'engager, ne peuvent pleinement se déployer qu'en proximité, au cœur des territoires. En ce sens, comme le préconise l'avis, doter ces territoires d'indicateurs permettant de suivre les évolutions locales des objectifs de développement durables, est nécessaire.

Ce changement d'échelle, cette mobilisation générale dans le respect des principes qui doivent régir le débat public, correspondent pleinement aux objectifs poursuivis par le CESE. La CFDT a voté l'avis.